



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois

Il fallait oser, BIANCHIN a osé



A la relecture de ses programmes de campagne de 2008, 2014, 2020, BIANCHIN et son équipe avait promis la création d'un second parking rue de la GARE. Mais pour cela encore faut-il que la commune en soit propriétaire. **Aujourd'hui, la commune n'a plus un rond. Il y en avait pourtant pour : la salle des fêtes (mairie) de Chémery...**



Le président du District Urbain de Faulquemont (DUF), François LAVERGNE a adressé un courrier au maire de Faulquemont (*page suivante*), concernant **le parking de la gare de Faulquemont.**

Le président du DUF a fait envoyer une copie de cette lettre à l'ensemble des élus de la communauté de communes du DUF.



Faulquemont, le 1^{er} janvier 2023

Monsieur Bruno BIANCHIN
Maire
Mairie de et à
57380 FAULQUEMONT

Objet : Parking gare de Faulquemont

Monsieur le Maire,

Lors de notre entretien du 7 novembre 2022, je vous avais exposé les obstacles à lever pour réaliser, dans les conditions actuelles, un second parking à la gare de Faulquemont.

L'obstacle majeur à lever préalablement par la ville est celui de la non-propriété du terrain d'assiette par la Ville de Faulquemont. Il convenait donc que la Ville de Faulquemont soit propriétaire du terrain pour que le DUF puisse intervenir en soutien à la Ville, soit sous la forme d'une MOD, soit par versement d'une subvention à la Ville de Faulquemont.

Au moment où nous élaborons le Plan Prévisionnel d'Investissement, vous voudrez bien me faire connaître l'état d'avancement de la procédure d'acquisition. En effet, faute d'une propriété communale, le DUF n'a pas légalement la possibilité d'apporter un soutien financier et il ne pourra être inscrit une ligne budgétaire à ce titre au BP 2023.

Il est regrettable que le problème de la propriété n'ait pas été évoqué lorsqu'en 2016, vous avez fait établir par le Service Gares et Connexions de la SNCF un projet de cahier des Clauses Techniques pour l'Aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal.

Ce projet a été transmis au DUF en 2020 et, à mes yeux, il comporte des chapitres de charges qui relèvent d'une prise en charge par la SNCF et non d'une collectivité (exemple : la dépose de voies ferrées). Il s'agit là d'une « tactique » bien connue de la SNCF (cf. le problème de Béning).

En acceptant le principe d'un soutien sur un projet d'initiative communale (cf. délibération du 23 juin 2011) sous une forme à préciser en son temps, le DUF a parfaitement conscience de l'intérêt de rendre plus accessible la gare de Faulquemont mais ne peut s'engager, ni financièrement, ni légalement sur un terrain propriété de la SNCF.

Il importe donc que l'acquisition foncière soit réalisée dans les plus brefs délais par la Ville de Faulquemont.

En l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


François LAVERGNE



Direction

I, allée René Cassin
57380 FAULQUEMONT
Tél. +33 (0) 387 29 83 50
Fax +33 (0) 387 29 83 51
e-mail : dg@dufcc.com
site web : www.dufcc.com

Pôle technique Tél. +33 (0) 387 29 73 80
Fax +33 (0) 387 29 73 89

Maison de Justice et du Droit Tél. +33 (0) 387 90 00 22
Fax +33 (0) 387 29 83 51 mjd@dufcc.com

Piscine Tél. +33 (0) 387 00 46 00
Fax +33 (0) 387 00 46 01 piscine@dufcc.com

Cette lettre, datée du 1^{er} janvier 2023, n'a pas été du goût de BIANCHIN.

Fidèle à ses méthodes, BIANCHIN s'est bien gardé de la partager à l'ensemble des élus du conseil municipal de Faulquemont.

Le 6 janvier, c'est donc le conseiller municipal et communautaire, Alain LABRE, qui a partagé celle-ci à ses collègues de liste.



Le partage de cette lettre par courriel à ses colistiers municipaux a mis le maire dans tous ses états.

BIANCHIN a essayé de se calmer en prétextant « *des semaines particulièrement chargées* ».

Pourtant scanner une lettre et la partager via la messagerie prend moins d'une minute. J'ai essayé montre en main.



Si BIANCHIN n'est pas (*je ne dirai pas « plus »*) capable d'assurer sa tâche de premier magistrat de la commune et de 1^{er} vice-président du DUF il lui reste la possibilité de mettre fin à ses mandats...

Rappelons qu'en tant que maire il touche 1954,42€/mois, vice-président du DUF = 577,19€/mois, soit un total de 2531,61€/mois, ce qui fait de lui un cumulard.

D'autant plus que celui qui fait tourner la boutique communale est son adjoint BLANCHARD.



Dans son message, le maire reconnaît qu'en 2016 le DUF avait affiché sa volonté de prendre à son compte la réalisation du second parking de la gare.

Dans son mail adressé à ses colistiers, BIANCHIN joint le courrier du Président LAVERGNE adressé au Président de la Région Grand Est ci-dessous :

COPIE



Faulquemont, le 20 mai 2016

Monsieur Philippe RICHERT
Président
REGION GRAND EST
MAISON DE LA REGION
1 place Adrien Zeller – BP 91006
67 070 STRASBOURG CEDEX

Monsieur le Président,

En séance du 14/10/2011, la commission permanente de la REGION LORRAINE a accordé une aide financière à la commune de FAULQUEMONT dans le cadre du programme 2011 d'appel à projets « Aménagement durable et intermodale des gares et haltes ferroviaires TER Métrolor » (dont copie jointe).

Le projet d'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal pour la gare de FAULQUEMONT, initialement porté par la commune, revêt désormais un caractère intercommunal en matière d'aménagement du territoire et de politique des transports.

A cet effet, je sollicite votre bienveillante attention afin de permettre le transfert de cette subvention au DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT, pour la mise en œuvre rapide, par la communauté de communes, de ce projet structurant et très attendu par les habitants de notre territoire.

Vous en remerciant par avance,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

François LAVERGNE
Vice-Président

du Conseil Départemental de la Moselle



Avec son message, BIANCHIN pensait-il convaincre ses colistiers ?

Soit BIANCHIN nous confirme son incompétence, soit il cherche à tromper ses colistiers, comme il a trompé les faulquinois depuis 2008 avec ses promesses de campagne.

Que dit la lettre du président du DUF :

L'obstacle majeur à lever préalablement par la ville est celui de la non-propriété du terrain d'assiette par la Ville de Faulquemont. Il convenait donc que la Ville de Faulquemont soit propriétaire du terrain pour que le DUF puisse intervenir en soutien à la Ville, soit sous la forme d'une MOD, soit par versement d'une subvention à la Ville de Faulquemont.

Le président du DUF rappelle à BIANCHIN que la commune de FAULQUEMONT n'est toujours pas propriétaire du terrain.

Au moment où nous élaborons le Plan Prévisionnel d'Investissement, vous voudrez bien me faire connaître l'état d'avancement de la procédure d'acquisition. En effet, faute d'une propriété communale, le DUF n'a pas légalement la possibilité d'apporter un soutien financier et il ne pourra être inscrit une ligne budgétaire à ce titre au BP 2023.

Le président du DUF demande à BIANCHIN où en est l'achat de ce terrain.

Il est regrettable que le problème de la propriété n'ait pas été évoqué lorsqu'en 2016, vous avez fait établir par le Service Gares et Connexions de la SNCF un projet de cahier des Clauses Techniques pour l'Aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal.

Le président du DUF « reproche » à son 1^{er} vice-président BIANCHIN de ne pas avoir évoqué l'achat du terrain en 2016.

--00--

Depuis 2008, BIANCHIN n'a jamais laissé entendre qu'il allait acheter ce terrain.
Pour cela, il suffit de lire ou relire les DOB (Débat d'Orientation Budgétaire).

Le DOB est un document présenté sous forme de rapport, qui statue de l'état des orientations budgétaires d'une collectivité locale. Qui dit orientation dit prévision, dit projet de l'année en cours, voire des années suivantes.

A Faulquemont, ce rapport est présenté tous les ans aux élus lors du conseil municipal de février.
L'achat du terrain de la Gare de FAULQUEMONT n'a pas fait l'objet d'un projet dans un des DOB depuis que BIANCHIN est maire.

Un exemple : le projet inutile de transformer la « mairie » de Chémery, qui n'a plus cette fonction, a été inscrite au DOB pour sa réalisation.

--00--

Il faut reconnaître au maire de FAULQUEMONT ses facultés à mettre **toujours en cause les autres** pour se dédouaner de ses incompétences.

Exemple : Paru dans la presse de 2008, année d'élection de son 1^{er} mandat, l'article du précédent maire :

BIANCHIN racontait, à qui voulait l'entendre, que ce qui s'était passé avant 2008, était la faute de l'équipe précédente ... **dans laquelle il a siégé durant 13 ans en tant qu'adjoint au maire rémunéré.**

C. Steitz : « Ce n'est pas toujours la faute des autres »

Claude Steitz, ancien maire de Faulquemont, et l'ancienne municipalité, réagissent aux propos des nouveaux élus relatés dans le compte-rendu du conseil municipal paru dans notre édition du 24 avril concernant le budget primitif 2008. « A propos du lotissement Les Vignes, M. Pierre Blanchard, adjoint au maire actuel, ancien directeur général des services de la ville, a lui-même préparé le dossier financier du lotissement Les Vignes, présenté aux élus pour déci-

sions. M. Bianchin était adjoint à l'urbanisme puis aux travaux.

A propos du maire souverain et de la nouvelle gendarmerie, les questions des élus ne sont jamais restées sans réponses, les décisions prises sont celles qui ont abouti, après débats en commissions, en réunions d'adjoints et au sein du conseil municipal où siégeaient Mme Louis, MM. Bianchin et Pippol, qui ont toujours voté pour.

Ce n'est pas toujours la faute des autres. »



--00--



C'est tout ... pour ce soir